

Berne, le 18 juin 2015
Jean-Pierre Danthine

Remarques introductives de Jean-Pierre Danthine

Comme l'a expliqué mon collègue Thomas Jordan, la croissance mondiale est restée en deçà des attentes au premier trimestre 2015. Sur les douze derniers mois, nous avons toutefois observé une amélioration de l'environnement économique international et de la situation sur les marchés financiers. Cependant, des risques substantiels demeurent. Le contexte en Suisse est devenu plus difficile en raison de la forte appréciation du franc qui a suivi la décision prise en janvier 2015 d'abolir le cours plancher. Dans l'exposé que je vais vous présenter, j'examinerai la situation des banques suisses sous l'angle de la stabilité financière. Je m'intéresserai d'abord aux grandes banques, puis j'aborderai les banques axées sur le marché intérieur. Une appréciation plus détaillée de la situation figure dans le *Rapport sur la stabilité financière* publié ce jour.

Grandes banques

Poursuite du renforcement de la résilience

Au cours de l'année passée, les grandes banques suisses ont continué à améliorer leur dotation en fonds propres, bien qu'à un rythme plus lent que l'année précédente. Elles satisfont d'ores et déjà à la plupart des exigences qui s'appliqueront à partir de 2019. La BNS reconnaît ce progrès. Elle recommande cependant aux grandes banques de ne pas réduire leur cadence et de continuer à améliorer leur résilience. Elle estime qu'un effort tout particulier doit être consenti en matière de *leverage ratio*.

Il est nécessaire de renforcer encore la résilience pour trois raisons. Premièrement, le potentiel de pertes des grandes banques par rapport à leur dotation en fonds propres demeure substantiel. Deuxièmement, alors que les grandes banques suisses ont un ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques supérieur à la moyenne des grandes banques internationales, ce constat ne s'applique pas encore à leur *leverage ratio*. Troisièmement, on

Conférence de presse

peut s'attendre à ce que les développements réglementaires, tant sur le plan international qu'en Suisse, se traduisent par un renforcement des exigences en matière de fonds propres¹. Il importe que les grandes banques suisses s'y préparent.

Problème des RWA identifié, mais non encore résolu

Les actifs pondérés en fonction des risques (ou Risk Weighted Assets, RWA) jouent un rôle majeur dans la réglementation sur les fonds propres applicable aux banques. Comme nous l'avons indiqué dans les précédentes éditions du *Rapport sur la stabilité financière*, la confiance des marchés et des autorités dans les RWA calculés sur la base des modèles internes des banques s'est constamment érodée. Plusieurs études ont montré que, dans certains cas, les RWA calculés sur la base des modèles internes ne rendent pas compte de manière adéquate des risques économiques auxquels une banque est exposée². Il se peut donc que les ratios de fonds propres basés sur ces RWA surestiment le niveau réel de la résilience.

Des initiatives réglementaires ont été lancées tant à l'échelle internationale qu'en Suisse afin de remédier à ce problème. Sur le plan international, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire procède à une révision approfondie de l'approche standard. Il étudie également l'introduction, pour les RWA calculés à l'aide des modèles internes, d'un plancher basé sur l'approche standard révisée. Un objectif important de ce plancher serait d'assurer que les exigences en matière de fonds propres calculés selon les modèles internes des banques ne tombent pas au-dessous d'un niveau approprié.

En Suisse, la FINMA – en collaboration avec les grandes banques, et avec le soutien de la BNS – a effectué une analyse comparative des RWA calculés sur la base des modèles internes et selon l'approche standard. Les résultats de cette analyse, les mesures déjà adoptées par la FINMA et celles attendues sur le plan international seront pris en compte par un groupe de travail dirigé par le Département fédéral des finances. Ce groupe formulera des propositions et préparera les amendements législatifs nécessaires pour la mise en œuvre des recommandations figurant dans le Rapport du Conseil fédéral «Too big to fail».

La BNS reste d'avis qu'en plus de ces initiatives réglementaires, il est indispensable que les grandes banques augmentent la transparence concernant leurs actifs pondérés en fonction des risques. La FINMA a exigé des banques qu'elles publient les différences entre les calculs selon les modèles internes et l'approche standard. Une telle amélioration de la transparence

¹ A la suite du réexamen de la réglementation *too big to fail* par le groupe d'experts chargé du développement de la stratégie en matière de marchés financiers (groupe d'experts Brunetti), le Conseil fédéral a demandé au Département fédéral des finances (DFF) de préparer les révisions législatives nécessaires, notamment en vue de renforcer les exigences en matière de fonds propres. Voir communiqué de presse du Conseil fédéral du 18 février 2015.

² Par exemple, des études internationales ont révélé des écarts importants entre les modèles internes des banques utilisés pour le calcul des RWA. Or ces écarts ne s'expliquent qu'en partie par les différences dans le niveau des risques pris par les établissements. Voir notamment Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, «Regulatory consistency assessment programme (RCAP) – Analysis of risk-weighted assets for market risks», janvier 2013; Autorité bancaire européenne, «Interim results of the EBA review of the consistency of risk-weighted assets», 26 février 2013; Barclays, «The dog that dug», Equity Research, 21 septembre 2012. Des études suisses ont également montré que les RWA calculés sur la base des modèles internes sont parfois trop bas. Voir «Tout modèle a ses limites», Conférence de presse annuelle de la FINMA, 31 mars 2015.

Conférence de presse

est en effet nécessaire pour restaurer la crédibilité des RWA calculés sur la base des modèles internes des banques et pour renforcer la discipline du marché.

La BNS considère toujours que les exigences de fonds propres pondérés en fonction des risques – y compris un plancher pour les RWA calculés selon l’approche fondée sur les modèles internes – et celles concernant le *leverage ratio* devraient se compléter mutuellement. Les décisions économiques devraient être guidées, à la marge, par les exigences de fonds propres pondérés en fonction des risques. Le *leverage ratio*, quant à lui, devrait constituer un filet de sécurité (*backstop*). Toutefois, tant que les mesures destinées à résoudre le problème des RWA ne seront pas entrées en vigueur, il conviendra de donner davantage de poids au *leverage ratio* pour évaluer la résilience des grandes banques. De fait, les analystes accordent une attention croissante au *leverage ratio* lorsqu’ils évaluent et comparent les banques.

Banques commerciales axées sur le marché intérieur

Accroissement de l’exposition aux risques du marché hypothécaire, situation stable en matière de fonds propres

J’en viens à présent aux banques commerciales axées sur le marché intérieur. En 2014, ces établissements ont encore accru leur exposition sur les marchés hypothécaire et de l’immobilier résidentiel en Suisse. Alors que la proportion de nouveaux prêts caractérisés par un ratio prêt/revenu élevé est demeurée forte, la proportion de nouveaux prêts présentant une quotité de financement élevée a reculé et la croissance du volume des prêts hypothécaires octroyés s’est ralentie³. Ainsi, l’accroissement de l’exposition de ces banques a été plus faible qu’au cours des années précédentes.

Pour ce qui est de la dotation en fonds propres des banques, la situation n’a quasiment pas varié en 2014. Premièrement, le *leverage ratio* des banques commerciales axées sur le marché intérieur est resté stable, à un niveau historiquement élevé. Deuxièmement, les ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques de ces banques ont légèrement augmenté et sont dans l’ensemble bien supérieurs aux exigences réglementaires. Troisièmement, les résultats de simulations font apparaître qu’en cas de tensions, la plupart des banques axées sur le marché intérieur devraient être en mesure d’absorber les pertes estimées sans que leur dotation en fonds propres passe en dessous du minimum réglementaire. Toutefois, dans les scénarios négatifs les plus pertinents pour ces établissements, les pertes absorberaient une proportion importante de l’excédent de fonds propres.

L’expérience faite en Suisse dans les années 1990 ainsi que celle réalisée dans d’autres pays suggèrent que cela conduirait à un affaiblissement général du secteur bancaire et affecterait de manière significative la capacité des banques de prêter, entraînant des répercussions négatives durables pour l’économie réelle.

³ Le ratio prêt/revenu mesure les risques liés à la capacité financière des emprunteurs.

Conférence de presse

Les *stress tests* mettent ainsi en évidence l'importance pour les banques de détenir, au-delà des exigences réglementaires minimales, un excédent de fonds propres substantiel. L'activation du volant anticyclique de fonds propres en 2013 et son relèvement en 2014 ont joué un rôle significatif à cet effet.

Risque d'un nouvel accroissement des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier

Dans l'ensemble, les déséquilibres sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel sont restés pratiquement inchangés depuis la publication du dernier *Rapport sur la stabilité financière*. Dans la perspective de la stabilité financière, il s'agit là d'un point positif.

Cependant, il est encore trop tôt pour baisser la garde. D'un côté, les déséquilibres restent importants et n'ont pas encore commencé à diminuer. De l'autre, le nouveau recul des taux d'intérêt sur les marchés monétaire et des capitaux depuis janvier 2015 risque, à moyen terme, de conduire à une nouvelle aggravation des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel en Suisse.

Premièrement, l'attractivité relative des investissements immobiliers semble s'être accrue à la fois pour les banques, les investisseurs commerciaux et les ménages. Dans le segment des objets de rendement en particulier, la demande supplémentaire provenant d'investisseurs en quête de rendements pourrait conduire à une nouvelle augmentation des prix.

Secondement, le niveau sans précédent des taux d'intérêt constitue pour les banques une incitation supplémentaire à prendre des risques de taux d'intérêt et de crédit plus élevés. Ces dernières pourraient être tentées d'accroître à la fois la transformation des échéances et l'activité de crédit afin de compenser la pression plus forte sur les marges, et de stabiliser la rentabilité à court terme. De telles stratégies entraîneraient une hausse supplémentaire de l'exposition des banques à d'importants chocs de taux d'intérêt ainsi qu'à une correction sur les marchés hypothécaire et immobilier. Il importe donc que les banques et les autorités restent vigilantes et prennent, au besoin, des mesures permettant de contenir les risques pesant sur la stabilité financière.

En particulier, si la dynamique sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel devait à nouveau s'accélérer, des mesures supplémentaires pourraient devenir nécessaires. Il convient d'observer plus particulièrement le segment des objets de rendement, qui, dans l'environnement actuel, risque d'être davantage affecté par la demande provenant d'investisseurs en quête de rendements. De plus, les mesures prises jusqu'à présent ont essentiellement porté sur le segment des logements occupés par leur propriétaire.

Pour sa part, la Banque nationale continuera de suivre attentivement l'évolution sur les marchés hypothécaire et immobilier, et examinera régulièrement s'il y a lieu d'adapter le volant anticyclique de fonds propres.